



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 mars 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 mars 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme BIANCAMARIA, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, M. BASTELICA à M. LUCIANI, Mme SIMONPIETRI à M. CIABRINI

Etaient absents :

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180327-2018_42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Affichage : 04/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mardi 27 mars 2018

Délibération N°2018/42

**Convention relative au programme d'actions de
prévention des inondations à Ajaccio (PAPI) :
Participation de l'Etat à la mission d'animation 2017
réalisée par la Ville**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La convention relative au programme d'actions de prévention des inondations à Ajaccio, convention PAPI, a été signée en juillet 2013 entre l'Etat, la Collectivité Territoriale et la Ville d'Ajaccio.

L'animation du PAPI, mission aujourd'hui assurée par un ingénieur de la Ville d Ajaccio, peut être subventionnée à hauteur de 40% par des crédits du ministère de l'environnement au titre de l'année 2017 et ce dans la limite de 24 000 €.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Pour le financement de cette mission au titre de l'année 2017 :

- D'autoriser, Monsieur le maire, à solliciter cette subvention auprès des services de l'Etat ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention attributive de subvention ;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

TRANSMIS AU CONSEIL MUNICIPAL POUR EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Nicole Ottavy, adjointe déléguée
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°2015/248

Vu l'avisde la commission d'administration générale, finances et personnel du

Vu la convention cadre relative au programme d'actions de prévention des inondations d'Ajaccio pour les années 2012 à 2018, signée le 3 juillet 2013 entre l'Etat, la Collectivité Territoriale et la Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 mars. 2018 ;

APRES AVIS (Visa des commissions ayant contribué à préparer le travail)

**AUTORISE M. le maire,
A l'unanimité des ses membres présents et représentés**

A solliciter une subvention auprès de l'Etat ;
A signer la convention attributive de subvention ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

